

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°24-17

Convention de mise à disposition de locaux au profit de La Société La Poste

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Civil,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le projet de convention,

Décide :

Article 1 - De mettre à disposition de la Société LA Poste, Société anonyme nationale à conseil d'administration, dont le siège est à PARIS (75015), 9 rue du Colonel Pierre Avia, le local d'activité situé 1, Place du Docteur Ernest Albert à Orsay (91400) à Orsay.

Article 2 - Un bail commercial sous seing privé est conclu entre les parties à cet effet. Ce bail est consenti à compter du 26 août 2024, moyennant un loyer principal annuel, hors taxes et hors charges de 70 000,00 €. Une franchise de loyers est accordée pour 24 mois, à charge en contre partie pour le locataire de la réalisation des travaux d'aménagement.

Article 3 - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le **26 FEV 2024**

Par délégation du Conseil municipal,
David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le : **26 FEV 2024**
de la publication le :

26 FEV 2024